

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration*

## ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : MONTEE HISTORIQUE DE LADIVILLE

Date de la manifestation : 26 JUILLET 2026

Organisateur administratif : ASA DES REMPARTS

Organisateur technique : PASSY RACING TEAM

Lieu de la manifestation : LADIVILLE

Visa Ligue n° ..... délivré le .....

Permis d'organisation FFSA n° ..... délivré le .....



Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée VAUCIEUX XAVIER LICENCE 32991
- Chef de poste à l'arrivée BERTHAUD JEAN PIERRE LICENCE 57753
- Commissaire technique BOURON ALEXANDRE LICENCE 329549
- Médecin

### 1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements A PARUTION DU REGLEMENT

Clôture des engagements le 19 JUILLET. à 00. Heures.

Publication de la liste des engagés le 20 JUILLET. À 20. Heures.

Accueil des participants le 25 JUILLET. De 16. Heures à 19 Heures ET LE 26 JUILLET DE 7 HEURES A 8H30

Vérifications administratives le 25 JUILLET .DE 16 heures A 19 HEURES ET LE 26 JUILLET DE 7H A 8H30

Vérifications techniques le 25 JUILLET DE 16 Heures A 19 HEURES ET LE 26 JUILLET DE 7 HEURES A 8H 30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 26 JUILLET. à 8. Heures 45. SALLES DES FETE DE Ladiville

Briefing des concurrents le 26 JUILLET à 8heures 45 à SALLES DES FETES DE LADIVILLE

Démonstration le 9 à 19. Heures

### 1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 25 juillet de 16 à 19 heures et le 26 juillet de 7h à 8h30 à la des fêtes de Ladiville

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- **licence ou tp obligatoire pour les passagers des voitures de compétition, facultative pour les passagers de voiture de série conforme à la législation routière française**
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Vérifications techniques le 25 juillet de 16 h à 19h et le 26 juillet de 7h à 8h30 à la salle des fêtes de Ladiville

## ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

**3.1.** Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : 44 PLACE DE L'ANCIEN FOUR L'HABIT 16170 ECHALLAT jusqu'au 18 juillet à 00 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 90€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement et copie de documents

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 60

Les voitures admises sont les suivantes :

**Voir réglementation montée de démonstration**

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées du 01/01/1919 jusqu'au 31/12/1990.

- Aux voitures de catégorie Young Timer et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère **exceptionnel** ou **présentant un grand intérêt historique**, régulièrement immatriculés et conformes à la législation routière française
- Aux véhicules typés compétition munis d'un passeport technique ou d'un PTH
- en cours de validité ou ancien.

Tous les véhicules doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits

### 4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

### 4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance :1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

### 6.2. PARCOURS

Départ : le bourg

Arrivée : lieudit le clos

Pente moyenne :

Longueur du parcours : 1k200

Largeur du parcours : .....

Nombre de montées : mini 5.

Nombre de postes de commissaires : 4

Nombre de commissaires : 8

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 de 5kg voir réglementation

## ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable )fournie par l organisateur

Publicité optionnelle .....

## ARTICLE 10. PRIX

Un pot de l'amitié sera servi a l'issue de la manifestation